



Mireille Berthelot-Gaston
Deloitte Touche Tohmatsu
Membre associée de l'ADICEC

L'information financière des établissements de crédit en 1997



Yves Bernheim
Associé
Mazars & Guérard
Membre de l'Adicec

Les banques françaises continuent d'améliorer leur communication financière devenue un outil stratégique majeur dans un contexte international de concentration du secteur. Les efforts entrepris doivent néanmoins se poursuivre afin de rejoindre les pratiques des pays les plus avancés.

L'information donnée doit permettre à l'actionnaire de comprendre quels sont les enjeux des restructurations de marché et en quoi les stratégies poursuivies sont adaptées.

La douzième édition de l'ouvrage «L'information financière des établissements de crédit» (1), qui porte sur les rapports annuels et autres vecteurs de communication financière des 50 plus importants établissements de crédit français et d'un échantillon des plus grandes banques européennes et anglo-saxonnes a pour objectif de mettre en lumière les orientations nouvelles ainsi que les améliorations observées en France, et de faire émerger les axes de progrès, notamment à l'aune des pratiques internationales. Ces axes d'amélioration peuvent être regroupés autour de quatre enjeux majeurs de communication financière, sur lesquels les établissements de crédit français devraient continuer de faire porter leurs efforts.

Expliciter davantage la stratégie d'entreprise et la décliner sous la forme de résultats par secteur

Les acquisitions, fusions et regroupements actuels justifient plus que par le passé la nécessité pour les établissements d'expliquer clairement leur stratégie aux actionnaires et investisseurs, en termes d'objectifs à atteindre et de moyens mis en œuvre. L'information donnée doit permettre à l'actionnaire de comprendre quels sont les enjeux de ces restructurations de marché et en quoi les stratégies poursuivies sont adaptées.

C'est ainsi que le message du président consacre désormais un développement plus long au choix des métiers de la banque, à ses spécialisations sectorielles, à son implantation régionale ou à son développement international. Lorsque les établissements ont conclu des alliances, leurs enjeux et leur fondement sont également explicités.

Toutefois, le résultat des stratégies mises en œuvre est encore assez rarement illustré par une présentation de la rentabilité par métier ou par secteur géographique, alors que cette pratique devient la norme au plan international.

Lorsque des performances sectorielles sont communiquées, les méthodes utilisées pour procéder à ces découpages sectoriels, en matière d'allocation des fonds propres par exemple, ne sont pas présentées, ce qui rend difficile le lien entre ces données sectorielles et celles du résultat.

A l'instar des entreprises industrielles, les banques communiquent également sur les évolutions commerciales et technologiques touchant leurs activités, telles que : la banque sans guichet, la banque électronique, le marketing direct, le recours aux serveurs... Ces évolutions ne sont cependant que très rarement illustrées par des éléments chiffrés en termes de potentialité, d'investissement, de coût et de productivité.

Une information financière mieux ciblée et plus fluide

Parmi les évolutions de la communication financière, le développement des lettres aux actionnaires, des rapports abrégés et également l'instauration de plus en plus fréquente de relations directes avec les actionnaires au cours de réunions publiques, *road shows* ou conférences, témoignent de l'effort entrepris pour mieux cibler l'information et la rendre davantage accessible à l'actionnaire individuel.

Au-delà d'un ciblage plus fin de la communication selon les utilisateurs concernés, la forme et les délais de publication continuent d'évoluer. Au-

(1) Dont les auteurs sont :
Cauvin Angleys Saint-Pierre -
Deloitte Touche Tohmatsu -
Ernst & Young Audit -
Mazars & Guérard.

aujourd'hui les comptes consolidés sont clairement le pivot majeur de l'information, les comptes annuels étant soit présentés de façon résumée, soit absents du rapport annuel. Des progrès se poursuivent également dans la réduction des délais de publication des avis financiers tant pour les comptes annuels que pour les comptes semestriels.

A l'année comme au semestre, les délais de publication atteignent une moyenne d'environ 80 jours après la clôture, soit une réduction par rapport à 1996 de 8 jours pour les communiqués sur les comptes annuels et de 2 jours pour les communiqués sur les comptes semestriels. Ces délais, proches de la pratique des groupes industriels et commerciaux, devront encore se réduire afin de se rapprocher des attentes des marchés et de la pratique anglo-saxonne.

Par ailleurs, l'utilisation croissante de nouveaux vecteurs de communication, tels qu'Internet, permet de véhiculer, sur un même support, toutes les composantes de l'information financière d'un établissement et d'en assurer une diffusion en continu par une mise à jour en temps réel. De nombreux établissements de crédit commencent à adopter ce mode de communication, dont la diffusion réelle dans le public, mesurable par exemple par la fréquence des connexions sur un site, ne devrait toutefois augmenter que progressivement.

L'objectif d'une information permanente n'est toutefois pas encore atteint : l'information semestrielle, tout en répondant aux obligations réglementaires, reste peu développée et la communication trimestrielle est encore embryonnaire.

Or de plus en plus, les comptes semestriels sont l'occasion d'une communication renforcée qui doit permettre d'esquisser les tendances du résultat de l'année en cours. Un effort particulier doit être fait dans ce domaine pour véhiculer une information qualitative, plutôt que quantitative sur les perspectives d'avenir et de résultat, l'annonce au semestre de résultats prévisionnels annuels demeurant un exercice assez aléatoire. Il est souvent préférable d'expliquer quelles sont les variables sensibles qui affectent l'activité et quels sont les effets attendus des variations macro-économiques sur le niveau des résultats.

Il est également important que l'information financière diffusée au semestre soit d'une qualité équivalente, sous une forme plus synthétique à celle que le lecteur recherche dans le rapport annuel, en particulier sur l'explication de l'évolution des chiffres clés et des résultats de la stratégie mise en œuvre.

Une plus large place consacrée au gouvernement d'entreprise et à la maîtrise des risques

Peu de temps après que le rapport Viénot ait introduit en France les principes du gouvernement d'entreprise, la communication sur ce thème atteint déjà un bon niveau : 9 établissements (sur les 17 ayant émis des titres donnant accès au capital) y consacrent un chapitre spécifique. La communication porte sur la présentation des adminis-

trateurs, l'existence, la composition et le rôle des comités spécialisés. Les progrès attendus en la matière portent sur davantage de détails dans la présentation des administrateurs (CV résumé, liste des mandats détenus, existence d'administrateurs indépendants, en s'accordant sur la définition de cette notion), mais aussi sur le fonctionnement pratique des comités spécialisés et la description des travaux entrepris et enfin dans l'information communiquée sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants qui apparaît très en retrait par rapport à la pratique anglo-saxonne.

Les efforts accomplis sur les risques de marchés se poursuivent. La priorité donnée par les régulateurs à la maîtrise des risques de marché au cours des dernières années, et le contexte de croissance continue des marchés financiers ponctuée par quelques défaillances retentissantes, ont conduit les établissements de crédit les plus actifs à des investissements significatifs en moyens humains et techniques pour améliorer le contrôle des risques et des performances.

Cette évolution s'est également accompagnée d'un effort de communication particulièrement visible depuis fin 1994, avec un développement des informations décrivant l'organisation interne et les systèmes mis en place pour mesurer, contrôler et limiter l'exposition aux différents risques de marché.

En 1997, cette progression s'est poursuivie avec un accent particulier porté sur le renforcement des contrôles internes des activités de marché : les éléments mis en avant sont, par exemple, le développement de systèmes de suivi des risques homogènes à l'ensemble du groupe, l'implication des instances dirigeantes et du conseil d'administration dans le dispositif général de contrôle, ou encore le renforcement du cadre juridique et technique pour la maîtrise des risques de contrepartie attachés aux instruments dérivés de gré à gré, même si ce dernier thème n'est évoqué que par un très petit nombre de banques françaises. En revanche, il n'est pas toujours facile d'appréhender le périmètre sur lequel porte l'information donnée : d'un point de vue géographique - le dispositif décrit englobe-t-il, par exemple, la situation dans les succursales et filiales étrangères ? - ou encore sectoriel - parle-t-on seulement des risques sur les activités de marché, ou également des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers souvent conduite à d'autres fins, notamment dans le cadre de la gestion globale actif-passif ?

Quelques banques se sont attachées à clarifier ce point en présentant de façon distincte, dans le rapport de gestion, les procédures de contrôle des activités de marché, d'une part, celles liées à la maîtrise des risques de marché découlant des activités bancaires classiques, d'autre part, mais le flou demeure dans de nombreux rapports annuels. Rares sont également les banques qui donnent des commentaires précis sur les politiques de gestion actif-passif, les stratégies de couverture engagées dans ce domaine, et leurs effets

A l'année comme au semestre, les délais de publication atteignent une moyenne d'environ 80 jours après la clôture, soit une réduction par rapport à 1996 de 8 jours pour les communiqués sur les comptes annuels et de 2 jours pour les communiqués sur les comptes semestriels.



sur les positions et les résultats ; à ce jour, la communication sur ce thème demeure embryonnaire.

L'information quantitative a également progressé par rapport à l'an passé, essentiellement sur la fréquence de publication de la « valeur en risque ». Six établissements donnent dans le rapport annuel cette donnée qui exprime, selon une méthode statistique, la perte maximale qui pourrait résulter d'une variation défavorable de l'ensemble des paramètres de marché. Elle reste toutefois le fait de quelques établissements très actifs sur les marchés, alors qu'aux États-Unis la communication d'un indicateur de ce type s'est généralisée. Des données représentatives de l'ensemble de l'année, en complément de l'exposition au risque en fin d'exercice, mériteraient en outre d'être présentées.

D'autres axes de progrès apparaissent souhaitables en matière d'information quantitative, notamment en ce qui concerne les risques de contrepartie attachés aux produits dérivés : peu de banques fournissent aujourd'hui des données chiffrées traduisant leur exposition en la matière.

Enfin, il est rare que les stratégies d'intervention soient relayées dans l'analyse des comptes, leur format et en particulier la structure du compte de résultat se prêtant mal à une restitution qui distingue la contribution de chaque type d'activité.

La publication de notes annexes enrichies pourrait constituer une solution, par exemple en présentant la décomposition des notionnels hors bilan selon qu'ils se rattachent aux activités de marché ou aux autres activités, en fournissant le lien entre les postes comptables de résultats d'intérêts et de résultats sur opérations financières avec la contribution économique au produit net bancaire des activités de marché et des opérations de couverture, ou encore en détaillant davantage le contenu des comptes de régularisation.

Encore des progrès à fournir sur le risque de crédit. Sous la pression des exigences des régulateurs mais aussi de la nécessité d'une gestion toujours plus fine de leur marge d'intérêt, les établissements de crédit se sont dotés ou se dotent de méthodes et d'outils de mesure du risque de crédit plus perfectionnés et fiables. Ces évolutions se traduisent également dans une progression de la teneur de l'information qualitative donnée sur le dispositif de maîtrise du risque de crédit. L'accent est mis en particulier sur le renforcement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques, la description des outils et bases de données permettant un suivi centralisé de l'ensemble des engagements sur un même client ou sur un même groupe, la description des procédures de détection et de suivi des créances sensibles ou compromises, parmi lesquelles les systèmes de notation interne sont les plus fréquemment cités.

Il est toutefois dommage de constater que ce type d'information n'est donné que par 40 % de l'échantillon.

La ventilation des portefeuilles de crédit donnée par 35 établissements de l'échantillon est le plus souvent présentée par secteur écono-

mique, zone géographique ou de nature de financement. Quelques établissements (5) commencent à fournir une ventilation de leur portefeuille de créances non douteuses par catégorie de notation interne ou externe. Une telle décomposition est très utile pour mieux comprendre l'exposition du portefeuille au risque de crédit, dès lors que les critères de notation interne sont clairement explicités, ce qui n'est pas toujours le cas.

En ce qui concerne les créances douteuses, leur montant n'est fourni en annexe que par deux tiers des établissements de l'échantillon et le montant et la valeur des garanties attachées à ces crédits sont très rarement présentés.

Par ailleurs, bien qu'un nombre croissant d'établissements publie un tableau de synthèse des provisions constituées en couverture des risques de crédit, la diversité des provisions constituées à l'actif ou au passif, pour créances douteuses ou non douteuses, forfaitaires ou sectorielles dans certains cas, ne permet que très difficilement de relier ces données chiffrées aux ratios de couverture sur créances douteuses ou sur le total des créances, communiqués par ailleurs dans le rapport annuel.

Des progrès sont donc encore indispensables dans ce domaine pour offrir à l'utilisateur de l'information financière des données qualitatives, quantitatives et d'exploitation aisée sur le suivi, la maîtrise, la structure, l'évolution et le coût du risque de crédit.

La réduction des options comptables et l'évolution vers un référentiel comptable international

La volonté de disposer d'une information financière directement utilisable par des investisseurs étrangers pose le problème de l'application de référentiels comptables reconnus au plan international, seuls garants d'une information réellement transparente pour les utilisateurs présents sur différents marchés.

A une exception près, aucun groupe bancaire n'a encore opté pour un référentiel international, tandis que des initiatives commencent à voir le jour dans le monde bancaire européen en faveur de l'utilisation de référentiels plus largement reconnus.

Ainsi, la Barclays Bank insère dans son rapport annuel une comparaison entre les comptes présentés selon les normes britanniques et les normes américaines et la Deutsche Bank applique, depuis fin 1995, le référentiel de l'IASC. L'Union des banques suisses a également annoncé en 1997 son prochain passage aux normes IASC. Les différences entre les normes comptables antérieurement appliquées par la Deutsche Bank et les normes internationales sont très significatives en termes d'incidence sur les capitaux propres, en raison principalement des spécificités comptables allemandes dans le domaine des provisions.

Il est vrai que l'adoption par les établissements de crédit français des normes de l'IASC pourrait conduire, dans certains cas, à constater

En ce qui concerne le crédit, l'accent est mis en particulier sur le renforcement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques, la description des outils et bases de données permettant un suivi centralisé de l'ensemble des engagements sur un même client ou sur un même groupe, la description des procédures de détection et de suivi des créances sensibles ou compromises, parmi lesquelles les systèmes de notation interne sont les plus fréquemment cités.

des différences significatives en raison de certaines options comptables françaises, bancaires ou non, difficilement «exportables».

En effet, si les normes comptables françaises sont globalement de bonne qualité, les précédentes éditions de l'ouvrage précité ont mis l'accent sur quelques options comptables qui rendent difficile la comparaison des résultats entre établissements et nuisent à leur compréhension.

A titre d'illustration, citons :

- le FRBG, dont les dotations et reprises conduisent parfois à un lissage du résultat sans liaison directe avec l'évolution des risques bancaires eux-mêmes ;
- la détermination des impôts différés et plus particulièrement des impôts différés actifs qui est effectuée avec un degré de prudence très variable selon les établissements, les uns renonçant à constater des actifs d'impôt différés, les autres les constatant en tout ou partie ;
- les provisions relatives aux engagements de retraites qui sont constituées partiellement ou en totalité ;
- les modalités d'amortissements des écarts d'acquisition qui varient, pour les cas les plus fréquents, entre 10 et 40 ans sans qu'il soit possible d'apprécier la rationalité des choix de durée ;
- les coûts de passage à la monnaie unique qui ont fait parfois l'objet d'un provisionnement sur des bases plus ou moins explicitées, et dans d'autres cas seront pris en charge lors de la dépense correspondante.

Dans d'autres domaines, à défaut de règles comptables spécifiques, les établissements appliquent des principes comptables généraux qui se révèlent mal adaptés pour traduire la réalité économique des opérations, comme c'est le cas pour les créances restructurées, pour lesquelles la valeur actuelle effective est appréhendée de façon incomplète, à la différence de ce que prévoient les normes comptables américaines.

Il est par ailleurs très probable que les établissements de crédit attendront d'être fixés sur les modalités d'évaluation des instruments financiers avant d'adopter un référentiel international.

Le débat en cours sur l'évaluation de tous les instruments financiers à leur juste valeur prend donc toute son importance.

Or, l'évolution vers une évaluation de tous les instruments financiers à leur juste valeur est loin de faire l'unanimité au sein du monde bancaire, en France comme à l'étranger, du fait notamment d'une part encore prépondérante de l'intermédiation dans leur activité : l'évaluation en juste valeur est considérée comme mal adaptée pour en traduire la réalité économique et pouvant conduire à influencer le comportement des gestionnaires.

S'il peut ainsi sembler inadéquat de vouloir traduire tous les types d'activités sur tous types d'instruments financiers au travers d'une seule règle d'évaluation, il n'est pas non plus souhaitable de déconnecter l'appréhension économique des opérations telle que fournie par des outils de gestion, de leur traduction comptable et de leur impact sur les comptes.

L'élaboration de règles comptables permettant de résoudre de façon convaincante ces difficultés constitue un défi majeur pour les organismes de normalisation comptable, tant la crédibilité d'ensemble des états financiers vis-à-vis de leurs utilisateurs est un enjeu dans ce domaine, et ce tout particulièrement dans le secteur bancaire. ■